

Cahier des charges pour une demande d'adhésion à RésoMoov'

Afin d'adhérer à RésoMoov', les structures devront fournir ou justifier d'un certain nombre d'éléments obligatoires listés ci-dessous :

- Justifier d'une forme juridique en déclarant un numéro de SIRET

Exemples de formes juridiques admises dans le réseau : Association (loi de 1901) ; micro-entrepreneur ; entreprise ; structures hospitalières privées, publiques, établissements publics, cabinet libéral, maison de santé, maison sport-santé, etc.

- Le gestionnaire désigné pour gérer la relation entre Mooven et la structure ainsi que la gestion administrative sur la plateforme doit obligatoirement être titulaire d'un diplôme mentionné dans la liste ci-dessous. S'il n'est pas titulaire d'un de ces diplômes, il devra obligatoirement déclarer à MINIMA un professionnel en possession de ce type de diplôme. Toute demande pour un professionnel dont le diplôme ne figure pas dans la liste sera étudiée de manière individuelle, merci de prendre contact avec le pôle réseau à l'adresse suivante : reseau@mooven.fr
 - Enseignant en activité physique adaptée (Licence STAPS APA (obligatoire) - Master STAPS APA (optionnel) ET n° de carte professionnelle)
 - Educateur sportif (BPJEPS, DEJEPS, Licence pro attestant d'une formation « Sport-Santé » ET n° de carte professionnelle)
 - Professeur de Yoga (toute demande sera étudiée)
 - Professeur de Pilates (toute demande sera étudiée)
 - Kinésithérapeute (DE ET n° RPPS)
 - Ergothérapeute (DE ET n° ADELI)
 - Psychomotricien(ne) (DE ET n° ADELI)
 - Ostéopathe (DE ET n° ADELI)
 - Psychologue (Licence ET Master mention "psychologie" ET n° ADELI)

- Neuropsychologue (Licence mention “psychologie” ET Master mention “neuropsychologie” ET n° ADELI)
 - Sophrologue (toute demande sera étudiée)
 - Art-thérapeute (DU Art-thérapie)
 - Socio-esthéticienne (CAP/BP ou BTS Esthétique ET DU socio-esthétique)
 - Diététicien(ne) (BTS diététique ET n° ADELI)
 - Enseignant-chercheur : maître de conférences et professeur des universités (Doctorat)
 - Chercheur : chargé de recherche et directeur de recherche (Doctorat)
 - Médecin (N° RPPS)
 - Infirmier(e) (DE ET n° RPPS)
- L'ensemble des professionnels déclarés par la structure doivent être titulaires des diplômes décrits ci-dessus.
- La structure devra employer moins de 8 salariés diplômés dans le domaine de l'activité physique adaptée ou du sport santé.
- Si la structure souhaite adhérer à l'annuaire de prestations et d'orientation (l'annuaire d'orientation et de prestation permet à Mooven d'orienter gratuitement les pratiquants vers vos accompagnements ou de vous proposer des interventions sous contrat), elle devra fournir :
- Curriculum Vitea pour tous les professionnels
 - Attestation d'Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle pour la structure ou individuelle si personnelle
 - RIB (optionnel)
 - Diplôme d'ETP (optionnel)
 - Diplôme de premiers secours (optionnel)
 - Formation « Visiomoov » (obligatoire si souhait d'intervenir en visioconférence pour Mooven)
 - Déclarer au moins une offre (type d'accompagnement, type d'activité, type de public, tarif de l'offre, etc.)